



Prev [Précédent](#) [Newsletter #143 – Télétravail en danger – Congés Payés imposés – CSE Mai-Juin en bref – Le saviez-vous?](#) adhésion découverte
Suivant [Intersyndicale – Projet d'accélération de la délocalisation vers les pays à bas coût](#) ? [Next](#)

[Accueil](#)
[Newsletters](#)

Newsletter #144 – Télétravail – Élection suivi fond Amadeus – CSE Juillet-Aout en bref – Le saviez-vous? Bulletin de paie

9 septembre 2025

Point sur le Télétravail en France et dans le Groupe. Suite à nos dernières Newsletters ([#143](#) et [#142](#)): rappel et informations complémentaires

Les directives du Groupe auxquelles la direction française devrait se conformer :

Retour sur site à 50% avec 2 jours minimum sur site par semaine
Mise en place d'outil de contrôle individuel

Situation en France, aujourd'hui :

Instance CSE: Contrôle individuel

Les élus du CSE ont demandé à la direction par un courrier du 26 août, d'abandonner le projet de mise en place d'un dispositif de contrôle individuel pour ne conserver que l'auto déclaration du temps de présence des salariés dans Workday.

La direction a répondu lors du CSE du 1er septembre et par courrier qu'elle se mettra en conformité avec les directives du Groupe dans le strict respect de la législation française. Une fois prête, la direction consultera le CSE pour avis avant la mise en place du dispositif.

Aucun contrôle individuel ne sera mis en place tant que le CSE n'en sera ni informé ni consulté.

Organisations Syndicales (OS): Négociations sur le télétravail

L'Accord du télétravail a été dénoncé le 7 juillet dernier. Celui-ci reste applicable pendant 15 mois (6 octobre 2026) à moins qu'un nouvel accord soit signé entre-temps avec les OS (Organisations Syndicales).

Quelles conséquences pour toi ? AUCUNE et ce malgré des consignes données par anticipation dans certaines équipes.

L'ouverture des négociations est planifiée entre la direction et les OS, le 25 septembre prochain.

Notre intérêt à tous est d'aboutir à un nouvel accord. A défaut, la direction mettra unilatéralement en place ses propres règles de télétravail.

La CFDT compte sur ton soutien afin de pouvoir mener au mieux les négociations pour les meilleures conditions de télétravail possibles.



Élections au conseil de surveillance du fonds FCPE

Le vote pour les représentants du personnel au Comité de Pilotage, qui supervise la performance du fonds FCPE dans notre Plan d'Épargne Entreprise (PEE) Amadeus, est ouvert du lundi 8 septembre à 10h au mercredi 17 septembre à 15h. Si tu es éligible au vote (en tant que détenteur de parts dans le fonds), tu as dû recevoir un email de Voxaly à l'adresse associée à ton compte Natixis.

En votant, tu contribues à façonner l'avenir de ton épargne et la manière dont le fonds FCPE est géré dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise (PEE) Amadeus.

Chaque VOTE pour Alex BRAN, notre candidat du syndicat CFDT, est un pas vers une meilleure représentation de tes intérêts et une information claire et régulière.



**Alex
BRAN**

Élu CSE, CE Européen,
Nice – Sophia

Pourquoi profiter pleinement de ton plan PEE ? Ce plan est conçu pour évoluer avec toi — que tu prépares un projet important ou que tu souhaites simplement constituer une épargne durable, ce dispositif flexible et soutenu par l'entreprise est là pour t'accompagner. Amadeus prend en charge tous les frais de gestion, afin que tes investissements soient plus performants.

Prêt à agir ? Vérifie ta boîte de réception pour l'email envoyé par Voxaly et assure-toi que ta voix soit entendue.

Quel est l'objectif principal du PEE ? Il s'agit d'un plan d'épargne à moyen et long terme que tu peux utiliser pour financer tes projets ou constituer une épargne. Amadeus prend en charge les frais de gestion facturés par Natixis, afin que ton

épargne soit pleinement optimisée.

Que pouvez-vous verser sur ton plan PEE ?

Ton intéressement, en totalité ou en partie.

Ta prime d'entreprise (ou intéressement complémentaire), en totalité ou en partie.

Tes versements volontaires : pour chaque contribution volontaire, Amadeus abonde à hauteur du double, dans la limite de 600€ par an. Ces versements sont plafonnés chaque année à 25 % de ton salaire brut annuel, conformément à la législation.

Quand peux-tu retirer ton épargne ? Selon la loi française, toute épargne placée sur ce type de plan est bloquée pendant 5 ans. Passé ce délai, tu peux retirer tout ou partie de ton épargne sans impôt sur le revenu ni cotisations sociales supplémentaires. Les plus-values restent toutefois soumises aux prélèvements sociaux mais ne sont pas imposables.

Télécharge les rapports de gestion du fonds, les valeurs des parts et les dernières évolutions sur : www.interepargne.natixis.com.



CSE de juillet et aout (reporté au 1er septembre)

Ce qui s'est passé lors des 3 derniers CSE du 16 juillet, 25 juillet et 1er septembre.

Suite à la démission de la secrétaire adjointe, le CSE a nommé un remplaçant à ce poste le 15 juillet dernier. Plus d'information sur la page [CSE élus](#).

Le nouveau secrétaire adjoint qui était également le président de la [commission des marchés](#) pour le CSE a démissionné de cette dernière afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Un nouvel élu le remplace depuis le 1er septembre. Les 5 membres désigneront le président prochainement.

Social & Sécurité

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) s'est réunie le 26 juin à Paris et a fait son compte rendu auprès des élus lors du CSE du 1er septembre.

Bien que la refonte du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ait été menée de manière collaborative entre la direction, la CSSCT et un prestataire externe, les élus ont exprimé un vote défavorable, estimant que les risques psychosociaux n'étaient pas suffisamment pris en compte.

Une présentation des comptes de résultats frais de santé & prévoyance 2024 a été faite le 26 juillet par le courtier. En résumé:

Santé : Une amélioration du compte avec une baisse de la sinistralité de 6 points.

L'augmentation de la cotisation s'explique par une évolution du Plafond Minimum Sécurité Sociale (PMSS) 5,4% et une augmentation des effectifs +5%.

Amélioration notable de la performance, malgré un niveau de sinistralité encore au-dessus des 100%, en particulier sur la surcomplémentaire.

Ratio de sinistralité frais santé de base : 102% au lieu de 108% en 2023

Ratio de sinistralité frais santé surcomplémentaire : 131% au lieu de 149% en 2023

Prévoyance : Le résultat au global est en amélioration de 6,7 points sur 5 ans par rapport au compte 2023. Le résultat bénéficiaire du régime au global est dû au risque décès qui compense le déficitaire en arrêt de travail.

Risque Décès : Le contrat est revenu à un niveau très rentable depuis 2022, après un pic en 2021

Risque arrêt de travail : Le résultat au global est en amélioration de 3 points sur 5 ans par rapport au compte 2023

Le bilan mi-année 2025 devrait être fait fin septembre ou octobre.

Social & Économie

Répartition des montants de l'épargne salariale (choix des salariés) :

Participation : 86% placés, 14% payés

Intéressement : 87% placés, 13% payés

Complément d'intéressement : 87% placés, 13% payés

Supplément d'intéressement : 86% placés, 14% payés

Rappel des pourcentages versés sur la [newsletter #142](#). Le résumé des placements des fonds est sur le PV du CSE du 25 juillet.

Share Match Plan (SMP) 2025-2027 :

50.93% soit 2297 salariés ont souscrit au plan contre 48.2% en 2024

262€ contribution moyenne contre 254€ en 2024

400€ contribution maximum pour 46.2% contre 42.5% en 2024

La [Commission égalité professionnelle](#) qui s'est réunie le 31 juillet fera son compte rendu auprès des élus lors du CSE du 26 septembre.

Activités Sociales & Culturelles

Après plusieurs années d'analyse menées par un groupe d'élus, une évolution des modalités de calcul et des barèmes a été décidée pour les [rates 2026](#), et ce dans une volonté de garantir une répartition aussi équitable que possible. Toutes les informations sont accessibles sur le [site du CSE](#).

Activités vacances :

Ouverture courant septembre des inscriptions aux voyages et ski club hiver 2026

Activités enfants :

Les [bons de Rentrée scolaires](#) sont maintenant ouverts pour les étudiants et les tout-petits

Le spectacle de noël pour les enfants revient :

Pour Nice : le samedi 13 décembre, 'Autour du monde 2' à Anthéa - Antibes

Pour Paris : le samedi 29 novembre, 'les fées des eaux' au Grand Rex.

Clubs :

Journée des Clubs à Nice : le 18 septembre à Sophia et le 23 septembre à Bel Air

Le pot des responsables bénévoles des clubs a lieu le 18 septembre à Sophia à 18h

Le pilate arrive sur Paris

Droit des salariés

La direction a informé le CSE fin juillet de la refonte et de la mise à jour du règlement intérieur (RI). Le document a été transmis aux élus, qui ont pu formuler des commentaires et proposer des reformulations, discutés lors de la séance du CSE du 1er septembre. La consultation officielle et l'avis du CSE sont prévus pour le 26 septembre. Une fois cette étape franchie, la direction communiquera aux salariés la mise en œuvre du nouveau RI.

Le RI actuel se trouve sur la page « [Règlement Intérieur](#) » de Néo

Tous les élus, quels que soient leurs syndicats, travaillent ensemble

Les Procès-Verbaux des réunions CSE validés sont accessibles sur la page Néo [CSE Minutes](#).



Le saviez-vous ?

Si tu fais partie des salariés ayant une différence entre le 'Job profile' et le 'Business title' dans ton profil Workday, alors tu as pu constater le changement de l'intitulé 'Emploi' sur ton bulletin de paie depuis le mois de mai.

Pourquoi ce changement ? Cela fait suite à une harmonisation du Groupe des 'Jobs Profile' et 'Global Grade'.

Quelles sont les conséquences pour toi ? AUCUNE puisque cela ne change pas ta position et ton coefficient SYNTEC en France.